



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2022 À 18H00  
(BUDGET 2022)**

**Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

---

\* Vos questions peuvent être transmises à Madame Virginie Riopelle, greffière, par courriel à : [greffe@ville.charlemagne.qc.ca](mailto:greffe@ville.charlemagne.qc.ca) ou par téléphone, au 450-581-2541 poste 30, au plus tard à 17h00, le lundi, 18 janvier 2022.